

we make the move



Rapport financier annuel 2021
Fluxys Belgium



fluxys 

#wemakethemove
**Déclaration de
gouvernement
d'entreprise**



Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 ('Code 2020') a servi de code de référence pour Fluxys Belgium. S'applique également à Fluxys Belgium: la réglementation en matière de bonne gouvernance prévue dans la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, telle que modifiée ultérieurement ('Loi Gaz'), et dans la directive européenne 2009/73/CE concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE ('Directive'). La réglementation appliquée par Fluxys Belgium est disponible sur Internet :

- Code 2020 : www.corporategovernancecommittee.be
- Loi Gaz : www.just.fgov.be
- Directive : www.eur-lex.europa.eu

Fluxys Belgium n'applique pas les règles du Code 2020 en ce qui concerne la durée du mandat des administrateurs. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de six ans, et non, comme préconisé par le principe 5§6 du Code 2020, pour une période de quatre ans. Cette durée se justifie dans le contexte des spécificités et complexités techniques, financières et juridiques propres aux tâches et responsabilités confiées au gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel. Un mandat d'une durée de six ans permet aux administrateurs d'approfondir leur expertise et de fournir une véritable plus-value au débat sur une période plus longue. Cela correspond en outre à la nature long-terme des activités des gestionnaires d'infrastructure.

Évolution de la composition du Conseil d'administration en 2021

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021, les mandats d'administrateur d'Andries Gryffroy et Daniël Termont ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, jusqu'à après l'Assemblée générale ordinaire de 2027. Le mandat d'administrateur de Luc Hujoel a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2021.

Par ailleurs, la même Assemblée générale a décidé de nommer Laurent Coppens, à partir du 1er juillet 2021, en qualité d'administrateur en remplacement de Luc Zabeau, démissionnaire avec effet au 30 juin 2021. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2027.

Le mandat en qualité d'administrateur indépendant de Walter Nonneman est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021. Il a été décidé de ne pas le remplacer.

Laurence Bovy a présenté sa démission en qualité d'administrateur indépendant avec effet au 31 décembre 2021. Cécile Flandre a été coopté par le Conseil d'administration du 30 mars 2022 en qualité d'administrateur indépendant afin de poursuivre le mandat de Laurence Bovy jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2025. L'Assemblée générale du 10 mai 2022 aura à se prononcer sur sa nomination définitive.

Abdellah Achaoui a été coopté par le Conseil d'administration du 26 janvier 2022 en qualité d'administrateur, avec effet au 30 mars 2022, pour un mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2027. L'Assemblée générale du 10 mai 2022 doit se prononcer sur sa nomination définitive.

La procédure de renouvellement des mandats et de nouvelles nominations au sein du Comité de nomination et de rémunération et au sein du Comité de gouvernement d'entreprise a été respectée.

Règles pour la nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration et pour la modification des statuts

Nomination et remplacement d'administrateurs

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour 6 ans au plus et peuvent être révoqués par l'Assemblée générale.

L'article 10 des statuts stipule que la société est administrée par un Conseil d'administration composé d'administrateurs non exécutifs, à l'exception de l'administrateur chargé de la gestion journalière de la société, nommés pour six ans au plus et révocables par l'Assemblée générale. Les mandats des administrateurs sortants non réélus cessent immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire. En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateur, les administrateurs restants peuvent à la majorité simple des voix y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. En cas de vacance avant l'expiration du terme d'un mandat, l'administrateur nouvellement nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

Modification des statuts

Les statuts de l'entreprise peuvent être modifiés par l'Assemblée générale et sont publiés au Moniteur belge. Lorsqu'il s'agit de délibérer sur une modification des statuts, l'Assemblée générale ne peut valablement délibérer et statuer que si ceux qui assistent ou sont représentés à la réunion représentent la moitié au moins du capital social. Aucune modification n'est admise si elle ne réunit pas les trois quarts des voix.

Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

L'article 10 des statuts stipule que le Conseil d'administration est composé d'au moins 3 et de maximum 24 administrateurs non exécutifs, sans compter le(s) représentant(s) du gouvernement fédéral.

Le principe 3§2 du Code de gouvernance d'entreprise 2020 recommande que la taille du Conseil soit suffisamment restreinte pour permettre la prise efficace de décisions et aussi suffisamment étoffée pour que les administrateurs y apportent l'expérience et la connaissance de différents domaines et que les changements dans sa composition soient gérés sans perturbation. La taille du Conseil d'administration de Fluxys Belgium se justifie dans le contexte des spécificités et complexités techniques, financières et juridiques propres aux tâches et responsabilités confiées au gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel, et de la diversité des intérêts concernés.

En vue de satisfaire aux exigences de la Loi Gaz, au moins un tiers des administrateurs sont indépendants au sens de la Loi Gaz. Ces administrateurs indépendants sont choisis en partie pour leurs connaissances en matière de gestion financière et en partie pour leurs connaissances utiles en matière technique, et particulièrement leur connaissance pertinente du secteur de l'énergie. Les administrateurs indépendants au sens de la Loi Gaz doivent notamment répondre aux critères d'indépendance requis par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Un tiers des administrateurs sont de sexe opposé aux autres membres.

La moitié au moins des administrateurs a une connaissance courante du français, et une moitié au moins une connaissance courante du néerlandais.

En outre, la 'part spécifique' confère au ministre fédéral en charge de l'Énergie le droit de nommer deux représentants du gouvernement fédéral au sein du Conseil d'administration.

Les administrateurs de la société ne peuvent pas être simultanément membre du Conseil de surveillance, du Conseil d'administration ou des autres organes représentant légalement l'entreprise et d'une entreprise active dans la production ou la fourniture de gaz naturel, ni ne peuvent exercer quelque droit que ce soit sur une telle entreprise.

Administrateurs

Daniël Termont, président du Conseil d'administration et vice-président du Comité d'avis stratégique

Daniël Termont est membre du Conseil d'administration de Publigaz. Il a été nommé administrateur en mai 1998 sur proposition de Publigaz et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2027.

Claude Grégoire administrateur, vice-président du Conseil d'administration et Président du Comité d'avis stratégique

Claude Grégoire est ingénieur civil. Il a été nommé administrateur en octobre 1994 sur proposition de Publigaz. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2024.

Pascal De Buck administrateur délégué et CEO

Pascal De Buck est diplômé en Droit, avec une spécialisation en droit économique, et a suivi par la suite différentes formations en management, notamment auprès de VLEKHO et EHSAL à Bruxelles ainsi que le programme international Global CEO Program de l'IESE. Il a rejoint la société en 1995 en tant que Legal Counsel. Il a successivement dirigé les départements Legal et Commercial et a ensuite été Commercial Director et responsable de Business Development & Strategy. Il a été nommé président du Comité de direction et CEO de Fluxys Belgium le 1^{er} janvier 2015. Il a été nommé administrateur délégué de Fluxys Belgium en mai 2020. Son mandat d'administrateur actuel arrivera à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2026.

Abdellah Achaoui administrateur (depuis le 30 mars 2022)

Abdellah Achaoui, polyglotte et titulaire d'un diplôme en finance, occupe le poste de responsable de gestion au sein de Vivaqua. En congé politique, il est actuellement échevin à la commune de Molenbeek. Il est président du Conseil d'administration d'Interfin et membre des Conseils d'administration de Sibelga et de Publigaz. Il a exercé des fonctions financières dans divers secteurs, aussi bien privé que public. Il a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration avec effet au 30 mars 2022 sur proposition de Publigaz pour un mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2027. L'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022 aura à se prononcer sur sa nomination définitive.

Jos Ansoms administrateur

Jos Ansoms est licencié en Sciences politiques et sociales à la KUL. Il a entre autres été président d'Intermixt, Iveka et IGEAN et vice-président d'Eandis. Il fut pendant 23 ans membre de la Chambre des Représentants, où il a occupé entre autres la fonction de Président de la Commission Économie et Énergie. Il a été nommé administrateur en mai 2016 sur proposition de Publigaz et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2022.

Laurent Coppens administrateur (depuis le 1^{er} juillet 2021)

Laurent Coppens a obtenu un master en Business administration à l'Université de Liège et a suivi des cours spécialisés en management accounting & control à l'Université de Maastricht, avant de travailler comme assistant et chercheur dans la finance. Il est actuellement CFO de Sibelga, Interfin, Publigaz et Publi-T. Il a été nommé administrateur en mai 2021 par l'Assemblée générale ordinaire sur proposition de Publigaz avec effet au 1^{er} juillet 2021. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2027.

Patrick Côté administrateur

Patrick Côté occupe actuellement le poste de Managing Director pour CDPQ (Caisse de dépôt et placement du Québec). Patrick Côté cumule une quinzaine d'années d'expérience en infrastructures. À la CDPQ depuis 2006, avant cela il a occupé différents postes en finance corporative pour de grandes entreprises, dont Ivanhoé Cambridge, la filiale immobilière de la CDPQ. Il siège également aux Conseils d'administration des sociétés Velto Renewables et London Array. Patrick Côté détient une licence en administration des affaires, avec une spécialisation en finance, de HEC Montréal ainsi que le titre de CPA (comptable professionnel agréé). Il a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration avec effet au 1er janvier 2017 sur proposition de la CDPQ et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2023.

Andries Gryffroy administrateur

Andries Gryffroy est ingénieur industriel EM et est titulaire d'un Master en Marketing. Il a suivi plusieurs formations dans le secteur de l'énergie et a également exercé différentes fonctions dans ce secteur. Il est consultant en technique et énergie. Il est en outre président de Publigaz, député flamand et sénateur des entités fédérées. Il a été nommé administrateur en mai 2015 sur proposition de Publigaz et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2027.

Luc Hujoel administrateur et président du Comité de nomination et de rémunération (jusqu'au 30 juin 2021)

Luc Hujoel est titulaire d'un master en Sciences économiques. Il est directeur général d'Interfin et administrateur et secrétaire général de Publigaz. Il a été nommé administrateur en mai 2009 sur proposition de Publigaz et son mandat est arrivé à échéance le 30 juin 2021.

Ludo Kelchtermans administrateur, président du Comité d'audit et de risques

Ludo Kelchtermans est licencié en Sciences économiques et est directeur général de la SC Nutsbedrijven Houdstermaatschappij (Nuhma). Il est administrateur de plusieurs sociétés et président du Comité d'audit d'Aspiravi. Il a été nommé administrateur en juin 2012 sur proposition de Publigaz. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2026.

Renaud Moens administrateur et président du Comité de nomination et de rémunération

Renaud Moens est ingénieur commercial, diplômé de la Solvay Business School de l'ULB. Il est directeur général de l'intercommunale IGRETEC et administrateur de Publigaz, Sambrinvest, de la Sonaca et de la SOCOFE. Il a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 24 septembre 2014 sur proposition de Publigaz et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2022.

Josly Piette administrateur

Josly Piette est gradué en Sciences sociales du travail et licencié en Sciences économiques et sociales. Il est secrétaire général honoraire de la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens) et administrateur de la SOCOFE et de Publigaz. Il a été nommé administrateur en juin 2009 sur proposition de Publigaz. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2026.

Koen Van den Heuvel administrateur

Koen Van den Heuvel est licencié en Économie et en Sciences politiques. Il est membre du Conseil communal de Puurs depuis 1989 et a ensuite été échevin de la Jeunesse, de la Culture et des Finances pendant 5 ans. En 1997, il est devenu bourgmestre de la commune de Puurs et depuis 2019 de la commune fusionnée de Puurs-Sint-Amands. Depuis 2004, il est député flamand et a été chef de groupe de 2012 à 2019. En 2019, il était ministre flamand de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture. Il a été coopté en qualité d'administrateur lors du Conseil d'administration du 29 janvier 2020, avec entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2019, et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025.

Geert Versnick administrateur

Geert Versnick est licencié en Droit, diplômé de l'Université de Gand. Il a également suivi des formations au sein des instituts suivants : GUBERNA, IMD et INSEAD. Il était avocat au Barreau de Gand de 1980 à 2000 et a été actif en politique de 1989 à 2017. Il exécute divers mandats d'administrateur tant dans le secteur du droit public que privé. Il a été nommé administrateur en mai 2018 par l'Assemblée générale ordinaire, avec entrée en vigueur le 3 octobre 2018, sur proposition de Publigaz. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2024.

Luc Zabeau administrateur (jusqu'au 30 juin 2021)

Luc Zabeau est ingénieur commercial et licencié en sciences commerciales et financières. Il a été nommé administrateur en juin 2009 sur proposition de Publigaz. Il a présenté sa démission avec effet au 30 juin 2021.

Administrateurs indépendants au sens de la Loi Gaz**Laurence Bovy** administrateur indépendant (jusqu'au 31 décembre 2021)

Laurence Bovy est titulaire d'un Master en Droit public et administratif à l'U.L.B. Elle a également suivi une formation à l'Institute of Directors de Londres, et des formations en marchés publics et en droit bancaire. Elle est actuellement directrice générale de l'intercommunale bi-régionale VIVAQUA et membre des Conseils d'administration de la Fondation Roi Baudouin et de la SFPI. Elle a été nommée administrateur indépendant en mai 2019 sur proposition du Conseil d'administration et après avis des comités consultatifs concernés. Elle a présenté sa démission avec effet au 31 décembre 2021.

Sabine Colson administrateur indépendant, présidente du Comité de gouvernance d'entreprise

Sabine Colson est licenciée en Sciences commerciales et financières de la HEC-ULg. Elle a suivi une formation d'administrateur agréé Guberna et a obtenu un certificat universitaire en gestion de l'innovation à l'UCL. Actuellement, elle est la coordinatrice de la plateforme d'investissements « Family & MBO » auprès de la SRIW. Elle a été cooptée en qualité d'administrateur indépendant, après avis des comités consultatifs concernés, par le Conseil d'administration avec effet au 1^{er} octobre 2018. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2024.

Valentine Delwart administrateur indépendant

Valentine Delwart est licenciée en Droit et a suivi un master en Droit européen. Elle est échevin des Finances à Uccle, et elle assume la fonction de secrétaire générale du Mouvement Réformateur depuis mars 2011. Elle a été nommée administrateur indépendant en mai 2013 sur proposition du Conseil d'administration et après avis des comités consultatifs concernés. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025.

Cécile Flandre administrateur indépendant (depuis le 30 mars 2022)

Cécile Flandre est licenciée en sciences mathématiques et actuaire de l'ULB. Elle a exercé pendant 9 ans la fonction de CFO et administratrice exécutive auprès de 2 entreprises d'assurance, Belfius Insurance puis Ethias. Elle a une longue expérience dans le secteur des assurances y compris sa supervision, ainsi que des matières financières. Actuellement, elle est administratrice d'Elia Transmission Belgium, Elia Asset et Elia Group. Elle a été membre ou présidente de conseils d'administration et comité d'audit de diverses sociétés. Elle a été cooptée en qualité d'administrateur indépendant par le Conseil d'administration avec effet au 30 mars 2022 pour un mandat qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025. L'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022 aura à se prononcer sur sa nomination définitive.

Sandra Gobert administrateur indépendant

Sandra Gobert est titulaire d'un master en Droit de la VUB. Elle a suivi les formations GUBERNA et porte le titre de GUBERNA Certified Director. Elle est membre du Barreau de Bruxelles depuis 1992, spécialisée en droit des sociétés et gouvernement d'entreprise, et exerce des mandats d'administrateur depuis 1991. Depuis début 2019, elle est administrateur exécutif de GUBERNA où elle siège au Conseil d'administration déjà depuis 2016. Elle est également partenaire de Sub Rosa Legal. Elle a été nommée administrateur indépendant en mai 2019 sur proposition du Conseil d'administration et après avis des comités consultatifs concernés. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025.

Roberte Kesteman administrateur indépendant

Roberte Kesteman a obtenu un Master en Sciences économiques appliquées à la Vlaamse Economische Hogeschool. Elle a également suivi le programme International Corporate Finance à l'INSEAD en France. Elle est actuellement Senior Advisor chez First Sentier Investors International, administrateur indépendant chez Elia Transmission Belgium, Elia Asset et Elia Group, ainsi que membre du Comité d'audit, du Comité de rémunération et du Comité de gouvernance d'entreprise. Elle a été cooptée en qualité d'administrateur indépendant, sur proposition du Conseil d'administration du 26 juin 2019 et après avis des comités consultatifs concernés, avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2019. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2023.

Anne Leclercq administrateur indépendant

Anne Leclercq est titulaire d'un Master en Droit et d'un MBA à la Vlerick Business School. Grâce à une longue carrière tant dans le secteur bancaire que dans sa fonction de directeur de l'Agence Fédérale de la Dette (gestionnaire de la dette publique belge), elle dispose d'une expertise financière étendue et d'expérience dans le domaine du management. Jusqu'à la mi-2019, elle était également président d'un sous-comité du Comité économique et financier de l'UE, dans lequel siègent des gestionnaires de dette des 28 États membres. Actuellement, elle est administrateur au sein d'Argenta Banque et Assurance, de WDP (Warehouses De Pauw), de Z.org, de Plexus (Réseau hospitalier régional) et de la KULeuven/UZ Leuven, où elle est également président du Comité d'audit. Elle a été nommée administrateur indépendant chez Fluxys en mai 2018 sur proposition du Conseil d'administration et après avis des comités consultatifs concernés. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2024.

Walter Nonneman administrateur indépendant (jusqu'au 11 mai 2021)

Walter Nonneman est professeur émérite en économie de l'Université d'Anvers. Il a assumé des fonctions de gestion et d'administration dans le secteur privé, le secteur non lucratif et le secteur public. Titulaire d'un doctorat en Sciences économiques appliquées de l'UFSIA, il a également étudié à la Harvard Graduate School of Business Administration. Walter Nonneman a été nommé administrateur indépendant en mai 2009 sur proposition du Comité de nomination et de rémunération. Son mandat est arrivé à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2021.

Sandra Wauters administrateur indépendant

Sandra Wauters a obtenu un doctorat d'ingénieur civil en Chimie à l'Université de Gand. Elle occupe actuellement les fonctions de Program Manager Carbon Management chez BASF Antwerpen, et elle est responsable du business development et de la coordination chez BASF Antwerpen concernant les thèmes relatifs à la croissance climatiquement neutre. En mai 2013, elle a été nommée administrateur indépendant sur proposition du Conseil d'administration et après avis des comités consultatifs concernés. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2025.

Représentants du gouvernement fédéral

François Fontaine, Maxime Saliez et Tom Vanden Borre

François Fontaine siégeait au Conseil d'administration, comme représentant du gouvernement fédéral avec voix consultative pour le rôle linguistique francophone jusqu'à son remplacement le 8 février 2021.

Messieurs Maxime Saliez et Tom Vanden Borre ont été nommés par arrêté royal du 31 janvier 2021 en tant que représentants du gouvernement fédéral avec voix consultative, respectivement pour les rôles linguistiques francophone et néerlandophone. L'arrêté royal est entré en vigueur à la date de sa publication au Moniteur belge, c'est-à-dire le 8 février 2021¹.

Maxime Saliez a un diplôme d'ingénieur civil électromécanicien et est conseiller de la ministre fédérale de l'Energie. Tom Vanden Borre est docteur en droit. Il est chef de cabinet de la ministre fédérale de l'Energie.

Les représentants du gouvernement fédéral disposent de compétences particulières, telles que fixées dans les lois du 26 juin 2002 et du 29 avril 1999 et dans les arrêtés royaux du 16 juin 1994 et du 5 décembre 2000, décrites à l'article 12 des statuts et dans la Charte de gouvernement d'entreprise.

Les représentants du gouvernement fédéral siègent aux réunions du Conseil d'administration et du Comité d'avis stratégique avec voix consultative.

Secrétariat

Le secrétariat du Conseil d'Administration est assuré par Nicolas Daubies, Deputy Director Group General Counsel & Company Secretary.

¹ Arrêté royal du 31 janvier 2021 relatif à la démission et à la nomination des commissaires du gouvernement fédéral au Conseil d'administration des gestionnaires désignés, visés à l'article 8/3, § 1/3, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations (publié au Moniteur belge le 8 février 2021).

Rapport d'activités

Sujets de délibération

Dans leur prise de décision, les membres du Conseil d'administration recherchent un consensus. Les points principaux examinés sont :

- la stratégie de Fluxys Belgium ;
- le budget 2021 ;
- le programme d'investissement sur 10 ans (2022-2031) ;
- le plan financier à moyen terme ;
- la politique HSEQ ;
- la gestion des risques ;
- la préparation des comptes annuels et semestriels de l'entreprise et de ses filiales, ainsi que les communiqués de presse relatifs à ces comptes ;
- la préparation du rapport financier annuel pour l'exercice 2020 et du rapport financier semestriel au 30 juin 2021 ;
- les projets ou l'étude de projets portant sur la continuité du développement des activités en Belgique, avec entre autres :
 - les projets d'intégration de marché ;
 - des projets relatifs à la transition énergétique, en particulier des projets relatifs au biométhane et au transport d'hydrogène et de CO₂, y compris le cadre du plan de relance économique ;
 - la conversion du gaz L au gaz H ;
 - solutions à long terme pour le stockage à Loenhout et l'évolution de la régulation des activités de stockage ;
 - services de regazéification ;
 - décision d'investissement pour l'extension de la capacité de chargement des camions-citernes à Zeebrugge ;
- l'évolution du cadre juridique et réglementaire ;
- le suivi des litiges et des actions intentées en vue de défendre les intérêts de la société ;
- le mix énergétique, le Green Deal européen et l'élaboration d'une vision à long terme d'un système énergétique à faible émission de carbone d'ici 2050 et le programme 'Fit for 55' de la Commission européenne ;
- le rôle du gaz naturel dans le futur système énergétique belge et dans la transition énergétique ;
- les activités commerciales et l'exploitation du réseau et du Terminal GNL (y compris la demande de capacité de regazéification supplémentaire au Terminal GNL) ;
- la redevance de captage sur le captage d'eau ;
- la convocation aux Assemblées générales ordinaires ;
- les changements dans la composition du Conseil d'administration et des comités consultatifs ;
- l'examen des rapports du Comité d'avis stratégique, du Comité d'audit et de risques, du Comité de nomination et de rémunération ainsi que du Comité de gouvernement d'entreprise ;
- l'examen du rapport du Conseil d'administration de Fluxys LNG ;
- les mesures prises par la société dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Fonctionnement

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En 2021, le Conseil d'administration a pris toutes ses décisions à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Périodicité des réunions et taux de participation

En 2021, le Conseil d'administration s'est réuni six fois en séance ordinaire. La participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration en 2021 se présente comme suit :

	Participation aux séances
Daniël Termont	6 sur 6 invitations
Claude Grégoire	6 sur 6 invitations
Pascal De Buck	6 sur 6 invitations
Jos Ansoms	6 sur 6 invitations
Laurence Bovy	3 sur 6 invitations
Sabine Colson	5 sur 6 invitations
Laurent Coppens	2 sur 2 invitations
Patrick Côté	6 sur 6 invitations
Valentine Delwart	5 sur 6 invitations
Sandra Gobert	6 sur 6 invitations
Andries Gryffroy	4 sur 6 invitations
Luc Hujoel	4 sur 4 invitations
Ludo Kelchtermans	6 sur 6 invitations
Roberte Kesteman	6 sur 6 invitations
Anne Leclercq	6 sur 6 invitations
Renaud Moens	6 sur 6 invitations
Walter Nonneman	3 sur 3 invitations
Josly Piette	6 sur 6 invitations
Koen Van den Heuvel	6 sur 6 invitations
Geert Versnick	4 sur 6 invitations
Sandra Wauters	6 sur 6 invitations
Luc Zabeau	4 sur 4 invitations

Comités constitués par le Conseil d'administration

Comité d'avis stratégique

Composition du Comité d'avis stratégique

Le Comité d'avis stratégique est composé de neuf administrateurs non exécutifs, dont un tiers au moins doit être indépendant au sens de la Loi Gaz.

Président

Claude Grégoire

Vice-président

Daniël Termont, Président du Conseil d'administration

Membres

- Jos Ansoms
- Patrick Côté
- Valentine Delwart*
- Luc Hujoeel (jusqu'au 30 juin 2021)
- Anne Leclercq* (depuis le 12 mai 2021)
- Walter Nonneman* (jusqu'au 11 mai 2021)
- Koen Van den Heuvel
- Sandra Wauters*

* Administrateurs indépendants au sens de la Loi Gaz.

Représentants du gouvernement fédéral avec voix consultative

Maxime Saliez et Tom Vanden Borre

Invité avec voix consultative

Andries Gryffroy, administrateur

Secrétariat

Le secrétariat du Comité d'avis stratégique est assuré par Nicolas Daubies, Deputy Director Group General Counsel & Company Secretary.

Sujets de délibération

Le Comité d'avis stratégique est un comité constitué par le Conseil d'administration en son sein, conformément à l'article 15.1 des statuts. Le Comité n'a pas de pouvoir de décision, mais a pour mission de donner un avis sur les points qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, et ce, dans le respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables. Dans ce même cadre, il contrôle également l'exécution des décisions du Conseil d'administration. Dans leur prise de décision, les membres du Comité d'avis stratégique recherchent un consensus. En 2021, le Comité d'avis stratégique a entre autres examiné les dossiers suivants :

- la stratégie de Fluxys Belgium ;
- le programme d'investissement sur 10 ans (2022-2031) ;
- le budget 2022 ;
- le Plan sur le moyen terme ;
- la politique HSEQ ;

- les projets ou l'étude de projets portant sur la continuité du développement des activités en Belgique, avec entre autres :
 - les projets d'intégration de marché ;
 - la conversion du gaz L au gaz H ;
 - les projets liés à la transition énergétique, en particulier des projets relatifs au biométhane et au transport de l'hydrogène et du CO₂, en ce compris le cadre du plan de relance économique ;
 - des solutions à long-terme pour le stockage à Loenhout et l'évolution de la régulation des activités de stockage ;
 - la géothermie ;
 - les services de regazéification ;
 - décision d'investissement pour l'extension de la capacité de chargement des camions-citernes à Zeebrugge ;
- l'évolution du cadre légal et réglementaire, y compris les tarifs et le projet du nouveau paquet gaz publié par la Commission européenne ;
- le suivi des litiges et des actions intentées en vue de défendre les intérêts de la société ;
- le mix énergétique, le Green Deal européen et l'élaboration d'une vision à long terme sur un système énergétique à faible émission de carbone d'ici 2050 et le programme 'Fit for 55' de la Commission européenne ;
- le rôle du gaz naturel dans le futur système énergétique belge et dans la transition énergétique ;
- les activités commerciales et l'exploitation du réseau et du Terminal GNL (y compris la demande de capacité de regazéification supplémentaire au Terminal GNL) ;
- la redevance de captage sur le captage d'eau ;
- les informations concernant l'exploitation et la sécurité.

Fonctionnement

Les avis du Comité d'avis stratégique sont adoptés à la majorité des voix des membres présents ou représentés, et ce, dans les limites des compétences octroyées. Des informations détaillées sur le fonctionnement du Comité sont reprises dans l'Annexe IV de la Charte de gouvernement d'entreprise – Règlement d'ordre intérieur du Comité d'avis stratégique (<https://www.fluxys.com/fr/company/fluxys-belgium/management-governance>).

Périodicité des réunions et taux de participation

Le Comité d'avis stratégique s'est réuni 9 fois en 2021. La participation des administrateurs aux réunions du Comité d'avis stratégique en 2021 se présente comme suit :

	Participation aux séances
Claude Grégoire	9 sur 9 invitations
Daniël Termont	9 sur 9 invitations
Jos Ansoms	8 sur 9 invitations
Patrick Côté	9 sur 9 invitations
Valentine Delwart	9 sur 9 invitations
Andries Gryffroy	9 sur 9 invitations
Luc Hujoel	4 sur 4 invitations
Anne Leclercq	4 sur 5 invitations
Walter Nonneman	4 sur 4 invitations
Koen Van den Heuvel	9 sur 9 invitations
Sandra Wauters	9 sur 9 invitations

Comité d'audit et de risques

Composition du Comité d'audit et de risques

Le Comité d'audit et de risques est composé de sept administrateurs non exécutifs, et d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants au sens de la Loi Gaz et du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le Comité d'audit et de risques dispose d'une expertise collective quant aux activités de la société, et au moins un administrateur indépendant est compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Président

Ludo Kelchtermans

Membres

- Laurence Bovy* (jusqu'au 31 décembre 2021)
- Cécile Flandre (depuis le 30 mars 2022)
- Sabine Colson*
- Laurent Coppens (depuis le 1er juillet 2021)
- Patrick Côté
- Anne Leclercq*
- Renaud Moens (jusqu'au 30 juin 2021)
- Sandra Wauters*

* Administrateurs indépendants au sens de la Loi Gaz.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité d'audit et de risques est assuré par Nicolas Daubies, Deputy Director Group General Counsel & Company Secretary.

Compétences des administrateurs indépendants du Comité d'audit et de risques en matière de comptabilité et d'audit

Laurence Bovy (jusqu'au 31 décembre 2021)

- Elle dispose d'une expérience au sein de Comités d'audit et de Comités de nomination et de rémunération, notamment à la SNCB, à finance.brussels et à la SFPI.

Cécile Flandre (depuis le 30 mars 2022)

- Licence en sciences mathématiques et en sciences actuarielles
- Elle dispose d'une vaste expérience de Conseils d'administration et comités d'audit
- Elle a exercé la fonction de Chief Financial Officer, Membre d'un Comité de direction et administratrice exécutive et était notamment responsable des investissements, de la comptabilité, planification et contrôle financier, et finance corporate.

Sabine Colson

- Licenciée en Sciences commerciales et financières de HEC-Ulg, elle a travaillé chez PWC où elle a occupé la fonction d'Audit Manager.
- Elle dispose d'une expérience de Comités d'audit et de Comités de nomination et de rémunération.
- Elle est administrateur de différentes entreprises, notamment dans le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables.

Anne Leclercq

- Possède un Master en Droit et un MBA à la Vlerick Business School.
- Grâce à une longue carrière dans le secteur financier, elle dispose d'une expertise financière étendue et d'expérience dans le domaine du management.
- Elle possède également une connaissance étendue du marché et une bonne compréhension des moteurs du changement dans les marchés financiers, tels que des modifications au niveau de la législation et de facteurs économiques.
- Jusqu'au 31 juillet 2019, elle exerçait la fonction de Director Treasury and Capital Markets à l'Agence Fédérale de la Dette.

Sandra Wauters

- Doctorat d'Ingénieur civil en Chimie.
- Sa fonction au sein de la division Operations chez BASF Antwerpen lui ont permis de se forger une expérience en matière d'études HAZOP et de technical risk assessments.

Sujets de délibération

Le Comité d'audit et de risques est un comité constitué par le Conseil d'administration en son sein en vue d'assister le Conseil d'administration. Ce Comité a les pouvoirs que la loi attribue à un Comité d'audit et de risques, ainsi que les autres pouvoirs que le Conseil d'administration peut lui attribuer. Dans leur prise de décision, les membres du Comité d'audit et de risques recherchent un consensus. En 2021, le Comité d'audit et de risques a essentiellement traité les sujets suivants :

- Les comptes au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021 et les communiqués de presse relatifs à ces comptes (volet financier) ;
- le rapport financier annuel pour l'exercice 2020 et le rapport financier semestriel au 30 juin 2021 ;
- les principes de clôture des comptes ;
- l'examen des travaux et le planning du commissaire ;
- l'examen du système de contrôle interne et de gestion des risques ;
- les objectifs, la planification et les activités de l'audit interne pour 2021 ;
- le planning d'audit interne pour 2022 ;
- le suivi des recommandations formulées par l'audit interne en 2020 ;
- la gestion des risques ;
- les résultats de l'audit "Fluxys risk management (2nd line)" ;
- la confirmation de l'indépendance de l'audit interne au Comité d'audit et de risques ;
- l'évaluation du responsable de l'audit interne.

Fonctionnement

Les décisions du Comité d'audit et de risques sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, et ce, dans les limites des compétences octroyées. Des informations détaillées sur le fonctionnement du Comité sont reprises dans l'Annexe II de la Charte de gouvernement d'entreprise – Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit et de risques (<https://www.fluxys.com/fr/company/fluxys-belgium/management-governance>).

Périodicité des réunions et taux de participation

Le Comité d'audit et de risques s'est réuni 4 fois en 2021. La participation des administrateurs aux réunions du Comité d'audit et de risques en 2021 se présente comme suit :

	Participation aux séances
Ludo Kelchtermans	4 sur 4 invitations
Laurence Bovy	3 sur 4 invitations
Sabine Colson	4 sur 4 invitations
Laurent Coppens	2 sur 4 invitations
Patrick Côté	4 sur 4 invitations
Anne Leclercq	4 sur 4 invitations
Renaud Moens	2 sur 4 invitations
Sandra Wauters	3 sur 4 invitations

Comité de nomination et de rémunération

Composition du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de sept administrateurs non exécutifs, dont la majorité doit être indépendante au sens de la Loi Gaz et du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le Comité dispose des compétences nécessaires en matière de politique de rémunération.

Président

Luc Hujoel (jusqu'au 30 juin 2021)

Renaud Moens (depuis le 1er juillet 2021)

Membres

- Laurence Bovy* (jusqu'au 31 décembre 2021)
- Cécile Flandre (depuis le 30 mars 2022)
- Valentine Delwart*
- Sandra Gobert* (depuis le 12 mai 2021)
- Roberte Kesteman*
- Walter Nonneman* (jusqu'au 11 mai 2021)
- Koen Van den Heuvel
- Geert Versnick

* Administrateurs indépendants au sens de la Loi Gaz.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité de nomination et de rémunération est assuré par Anne Vander Schueren, Director Human Resources.

Sujets de délibération

Le Comité de nomination et de rémunération est un comité constitué par le Conseil d'administration en son sein en vue d'assister le Conseil d'administration dans toutes les matières relatives à la nomination et à la rémunération des administrateurs et des membres de la Management Team BE. Ce Comité a les pouvoirs que la loi attribue à un Comité de rémunération, ainsi que les autres pouvoirs que le Conseil d'administration peut lui attribuer. En 2021, le Comité de nomination et de rémunération a essentiellement traité les points suivants :

- l'élaboration du projet de rapport de rémunération ;
- l'élaboration de l'avis au Conseil d'administration concernant le renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- la préparation des objectifs de l'administrateur délégué et des membres de la Management Team BE ;
- la préparation de l'évaluation de l'administrateur délégué et des membres de la Management Team BE ;
- l'élaboration des recommandations sur la rémunération de l'administrateur délégué (rémunération fixe et variable et incitations à long terme) ;
- l'élaboration des recommandations sur la rémunération des membres de l'équipe de la Management Team BE (rémunération fixe et variable et incitations à long terme) sur proposition de l'administrateur délégué ;
- l'état d'avancement de l'objectif commercial 2021 ;
- l'approche et le planning de la politique de rémunération.

Fonctionnement

Les décisions du Comité de nomination et de rémunération sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, et ce, dans les limites des compétences octroyées. Dans leur prise de décision, les membres du Comité de nomination et de rémunération recherchent un consensus. En 2021, le Comité de nomination et de rémunération a approuvé toutes les décisions qui lui ont été soumises. Des informations détaillées sur le fonctionnement du Comité sont reprises dans l'Annexe III de la Charte de gouvernement d'entreprise – Règlement d'ordre intérieur du Comité de nomination et de rémunération (<https://www.fluxys.com/fr/company/fluxys-belgium/management-governance>).

Périodicité des réunions et taux de participation

Le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni 5 fois en 2021. La participation des administrateurs aux réunions du Comité en 2021 se présente comme suit :

	Participation aux séances
Luc Hujoel	4 sur 4 invitations
Renaud Moens	1 sur 1 invitation
Laurence Bovy	3 sur 5 invitations
Valentine Delwart	5 sur 5 invitations
Sandra Gobert	2 sur 2 invitations
Roberte Kesteman	5 sur 5 invitations
Walter Nonneman	3 sur 3 invitations
Koen Van den Heuvel	5 sur 5 invitations
Geert Versnick	3 sur 5 invitations

Comité de gouvernement d'entreprise

Composition du Comité de gouvernement d'entreprise

Le Comité de gouvernement d'entreprise est composé de sept administrateurs non exécutifs, dont les deux tiers au moins doivent être indépendants au sens de la Loi Gaz.

Président

- Sabine Colson*

Membres

- Laurent Coppens (depuis le 1er juillet 2021)
- Valentine Delwart*
- Sandra Gobert*
- Roberte Kesteman*
- Anne Leclercq*
- Josly Piette
- Luc Zabeau (jusqu'au 30 juin 2021)

* Administrateurs indépendants selon la loi Gaz.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité de gouvernance d'entreprise est assuré par Nicolas Daubies, Deputy Director Group General Counsel & Company Secretary.

Sujets de délibération

Le Comité de gouvernement d'entreprise est un comité créé par le Conseil d'administration en son sein en vue d'accomplir les tâches qui lui sont dévolues par la Loi Gaz. Dans leur prise de décision, les membres du Comité de gouvernement d'entreprise recherchent un consensus. En 2021, le Comité de gouvernement d'entreprise s'est concentré sur le point suivant :

- la préparation du rapport annuel 2020 du Comité de gouvernement d'entreprise conformément à l'article 8/3 § 5, 3° de la loi Gaz.

Fonctionnement

Les décisions du Comité de gouvernement d'entreprise sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, et ce, dans les limites des compétences octroyées. Des informations détaillées sur le fonctionnement du Comité sont reprises dans l'Annexe I de la Charte de gouvernement d'entreprise – Règlement d'ordre intérieur du Comité de gouvernement d'entreprise (<https://www.fluxys.com/fr/company/fluxys-belgium/management-governance>).

Périodicité des réunions et taux de participation

Le Comité de gouvernement d'entreprise s'est réuni 1 fois en 2021. La participation des administrateurs à la réunion du Comité de gouvernement d'entreprise en 2021 se présente comme suit :

	Participation aux séances
Sabine Colson	1 sur 1 invitation
Laurent Coppens	Pas d'invitation
Valentine Delwart	0 sur 1 invitation
Sandra Gobert	1 sur 1 invitation
Roberte Kesteman	1 sur 1 invitation
Anne Leclercq	1 sur 1 invitation
Josly Piette	1 sur 1 invitation
Luc Zabeau	1 sur 1 invitation

Administrateur délégué et CEO et Management Team BE en 2021

Composition

Pascal De Buck est administrateur délégué de Fluxys Belgium. Il est également Chief Executive Officer de la société.

L'administrateur délégué peut confier certains aspects de ses pouvoirs à une « Management Team BE » qui se compose comme suit :

- Arno Bux, membre de la Management Team BE et Chief Commercial Officer
- Christian Leclercq, membre de la Management Team BE et Chief Financial Officer
- Peter Verhaeghe, membre de la Management Team BE et Chief Technical Officer

Le secrétariat du Management Team BE est assuré par Nicolas Daubies, Deputy Director Group General Counsel & Company Secretary.

Sujets de délibération

La Management Team BE assiste l'administrateur délégué dans les tâches qui lui sont attribuées. La Management Team BE se réunit aussi souvent qu'elle le juge nécessaire et, à moins d'en être empêchée, sur une base hebdomadaire. L'administrateur délégué convoque les membres et les éventuels invités et fixe l'ordre du jour. En 2021, la Management Team BE - en plus des sujets soumis au Conseil d'administration (voir p. 140) - a également accordé une attention particulière, entre autres :

- **Stratégie** : rôle clé du transport des molécules neutres en carbone et du CO₂ dans le système énergétique de demain, objectifs de développement durable, modèle multi-énergie : outlook 2030/2050, planification des investissements avec intégration des projets de transition, feuille de route ENTSG ;
- **Activités commerciales** : suivi de l'évolution des volumes échangés et de la liquidité aux points de négoce du gaz, suivi de l'évolution des ventes de capacité, analyse de la compétitivité de l'activité de transport, projet d'extension de la capacité de regazéification au Terminal GNL, nouveaux services de GNL à petite échelle, injection de gaz vert dans le réseau, processus de marché pour le développement des infrastructures d'hydrogène et de CO₂, conversion L/H, chargement de camions-citernes, consultations du marché, impact des prix élevés du gaz, question de la certification des biocarburants, commercialisation des fibres optiques ;
- **Finances** : résultats financiers annuels et semestriels, gestion efficace des coûts, politique d'audit, suivi des dossiers de subventions, finance durable et taxonomie réglementaire, élaboration, validation et suivi du budget, analyse de la solvabilité des contreparties, suivi des OPEX, situation financière de Balansys ;
- **Cadre légal et réglementaire** : méthodologie tarifaire 2024-2027, proposition tarifaire équilibrage 2022, consultation du marché transmission & stockage, cadre légal H₂ et CO₂, futur modèle de marché pour le stockage, directive gaz, service régulé Bio-GNL, projet Fit for 55, rapport annuel RSE 2020 et démarche, procédure embargo ;
- **Infrastructures et opérations** : suivi et gouvernance de la sécurité ICT, Digital Lounge plan, signature électronique, numérisation, adaptation des infrastructures au travail à domicile, projets de recherche concernant le transport de l'hydrogène, l'énergie verte et la neutralité climatique, suivi des travaux d'infrastructure, sécurité du réseau, analyse des incidents, quasi-incidents et accidents du travail, projets d'investissement, les commandes, l'obtention des autorisations nécessaires pour les projets d'investissement ou les activités d'exploitation, l'attribution de contrats, l'état d'avancement de la mise hors service des conduites, le transfert de la propriété des terrains ou du sous-sol, les rapports d'exploitation, l'étude CRM, la redevance de captage, l'impact de l'arrêt sur l'azote, la formation à la gestion de crise et le programme d'exercices ;

- **Gestion du personnel** : effets de la pandémie sur le personnel et plan d'action, organisation interne, objectifs de l'entreprise et suivi des progrès, rapport de durabilité ;
- **Sécurité, santé et environnement** : mesures pandémie et suivi, problématique d'émissions, politique HSE, règlement européen CH₄, certification ISO 14001, plan global de prévention 2022-2026, conseils de sécurité pour les employés ;
- Renouvellements et clôtures d'assurances ;
- Suivi des activités des sociétés filiales et des associations liées ;
- Préparation des dossiers du Conseil d'administration et des différents comités.

Rapport de rémunération

Introduction

La politique de rémunération de Fluxys Belgium est soumise à l'Assemblée générale en conformité avec le Code des sociétés et des associations. Elle est ensuite publiée sur le site internet de la société sous le lien <https://www.fluxys.com/fr/company/fluxys-belgium/management-governance>.

Le présent rapport a pour objet de donner les informations relatives à l'application de cette politique au cours de l'exercice écoulé.

En introduction, on soulignera que la politique de rémunération vise à contribuer à la mission et à l'objectif de l'entreprise, à savoir être le gestionnaire désigné du réseau belge de gaz naturel, de l'installation de stockage de Loenhout, et du terminal GNL de Zeebrugge et un acteur important d'un avenir énergétique durable et proposer sur le marché des flux d'énergie fiables et abordables.

La politique de rémunération qui s'applique à l'administrateur délégué et CEO et à la Management Team BE a été élaborée conformément à la politique de rémunération de toute l'entreprise. Cette politique est basée sur un système de classification objectif et transparent dans le but :

- de garantir la conformité du package salarial avec celui du marché en vue d'attirer et de retenir le personnel disposant de l'expertise requise ;
- de développer une rémunération liée aux performances, qui varie en fonction des responsabilités et de la contribution de chacun aux objectifs de Fluxys Belgium. Le montant de la rémunération liée aux prestations reçue est basé sur le niveau de réalisation des objectifs d'entreprise, transversaux et individuels ;
- d'encourager le professionnalisme et le dévouement ainsi qu'une approche cohérente et transversale, tout en respectant et en soutenant pleinement les valeurs de l'entreprise.

La rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'administration est basée sur les pratiques du marché et prend en compte leur rôle, les tâches spécifiques qu'ils accomplissent ainsi que les responsabilités qui en découlent et le temps consacré à leurs obligations.

La rémunération accordée en 2021 est conforme à la politique de rémunération de la société et aux performances de la société, qui sont restées excellentes tout au long de l'année, ainsi qu'à ses ambitions à court et long termes. L'entreprise a notamment pu assurer la continuité de ses opérations, même pendant la pandémie qui sévissait, et a déjà pris des mesures importantes dans la transition vers un avenir énergétique durable.

On notera que par dérogation à la recommandation 7, §§ 6 et 9 du Code de gouvernance d'entreprise 2020, les administrateurs et les membres du management exécutif ne reçoivent aucune partie de leur rémunération sous la forme d'actions de Fluxys Belgium. Cette dérogation est justifiée par le caractère régulé des activités de la société, caractérisées par d'autres mécanismes pour garantir une création de valeur à long terme et un lien très relatif entre les prestations et le cours des actions.

Rémunération des administrateurs non exécutifs

Au cours de l'exercice écoulé, le niveau de rémunération des administrateurs non exécutifs a été fixé à un niveau identique à celui de l'exercice précédent, sur la base des principes qui sont exposés dans les statuts, la Charte de gouvernement d'entreprise et la politique de rémunération.

La rémunération se compose d'un montant total fixe, déterminé par l'Assemblée générale, que le Conseil d'administration répartit entre les administrateurs non exécutifs compte tenu de la charge de travail associée à leur fonction au sein de la société (montant annuel indexé de maximum 360 000 € au 01/07/2007, ou 466 613,50 € au 31/12/2021). En outre, un jeton de présence de 250 € par réunion du Conseil d'administration et des Comités est octroyé aux administrateurs non exécutifs et au(x) représentant(s) du gouvernement.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent ni rémunérations liées aux performances, telles que bonus et formules d'intéressement à long terme, ni avantages en nature ou avantages liés aux plans de pension. La rémunération des administrateurs non exécutifs se compose exclusivement d'une partie fixe.

À la fin du premier semestre, une avance sur les émoluments et jetons de présence est payée aux administrateurs. Cette avance est calculée suivant la rémunération de base indexée et proportionnellement à la durée du mandat d'administrateur dans le semestre. Un décompte est effectué en décembre de l'année en cours.

Émoluments des administrateurs non exécutifs

Pour leurs prestations au sein du Conseil d'administration et des différents Comités de Fluxys Belgium, les administrateurs non exécutifs ont perçu les émoluments bruts et jetons de présence suivants en 2021 :

Administrateurs et commissaire du gouvernement	Total brut en euros
Daniël Termont	29 672,97
Claude Grégoire	24 488,38
Jos Ansoms	19 053,78
Laurence Bovy (1)	22 988,37
Sabine Colson (2)	23 488,37
Laurent Coppens (4)	11 454,41
Patrick Côté (3)	25 488,37
Valentine Delwart	30 672,96
Sandra Gobert	21 377,60
Andries Gryffroy	18 803,78
Luc Hujoel (4)	13 283,96
Ludo Kelchtermans (5)	18 053,78
Roberte Kesteman (6)	23 988,37
Anne Leclercq	28 062,19
Renaud Moens (7)	17 803,78
Walter Nonneman	9 943,09
Josly Piette (8)	17 553,78
Koen Van den Heuvel	25 738,37
Geert Versnick	17 303,78
Sandra Wauters	25 238,37
Luc Zabeau (4)	9 212,97
François Fontaine	2 119,30
Maxime Saliez	17 184,48
Tom Vanden Borre	16 934,48
Total	469 909,69

Le montant total de 469 909,69 euros est composé de 398 659,69 euros d'émoluments et 71 250,00 euros de jetons de présence.

À leur demande, certains administrateurs souhaitent mentionner la rétrocession de leurs émoluments et de leurs jetons de présence :

(1) Cet administrateur a rétrocédé ses émoluments et jetons de présence à VIVAQUA.

(2) Cet administrateur a rétrocédé ses émoluments et jetons de présence à SRIW Environnement.

(3) Cet administrateur a rétrocédé ses émoluments et jetons de présence à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(4) Ces administrateurs ont rétrocédé leurs émoluments et jetons de présence à Interfin.

(5) Cet administrateur a rétrocédé ses émoluments et jetons de présence à Nuhma.

(6) Cet administrateur a rétrocédé ses émoluments et jetons de présence à Symvouli.

(7) Cet administrateur a rétrocédé ses émoluments et jetons de présence à IGRETEC.

(8) Cet administrateur a rétrocédé ses émoluments et jetons de présence à SOCOFE.

Les administrateurs non exécutifs de Fluxys Belgium n'ont pas de mandats d'administrateurs rémunérés dans d'autres sociétés du périmètre de consolidation de la société.

Jusqu'au 8 février 2021, Monsieur François Fontaine était le représentant du gouvernement fédéral qui assistait au Conseil d'administration et au Comité d'avis stratégique avec voix consultative. Depuis le 8 février 2021, Messieurs Tom Vanden Borre et Maxime Saliez ont été nommés représentants du gouvernement fédéral, respectivement pour les rôles linguistiques néerlandais et français².

² Arrêté royal du 31 janvier 2021 portant démission et nomination des commissaires du gouvernement fédéral au sein du Conseil d'administration des gestionnaires désignés, visés à l'article 8/3, § 1^{er}/3, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations (paru au Moniteur belge du 8 février 2021).

Rémunération de l'administrateur délégué et CEO et des membres de la Management Team BE

Rémunération totale

La rémunération accordée à l'administrateur délégué et CEO et aux membres de la Management Team BE conformément à la politique de rémunération se compose des éléments suivants :

- une rémunération de base : montant fixe ;
- une rémunération liée aux performances : en fonction de la réalisation des objectifs annuels fixés (objectifs d'entreprise et objectifs individuels) ;
- une rémunération liée aux performances pour les objectifs à long terme : en fonction de la réalisation des objectifs fixés par période réglementaire (4 ans) avec un paiement possible tous les 2 ans ;
- un plan de pension (régime de type 'primes fixes') conforme aux règles applicables aux entreprises des secteurs du gaz et de l'électricité ; et
- autres composantes : les frais pour assurances, véhicule de société et avantages des secteurs du gaz et de l'électricité.

Fixation de la rémunération

L'administrateur délégué et CEO a été évalué par le Conseil d'administration sur la base du niveau de réalisation des objectifs, après avis du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité de nomination et de rémunération a également reçu une explication du niveau de réalisation des objectifs par l'administrateur délégué et CEO de Fluxys Belgium à propos de l'évaluation des membres de la Management Team BE en 2021.

Le Conseil d'administration s'est réuni pour décider de la rémunération de l'administrateur délégué et CEO et des membres de la Management Team BE. Le Conseil d'administration a :

- validé les prestations et performances en Fluxys Belgium pour 2021 ;
- fixé le montant de la rémunération variable 2021 de Pascal De Buck en tant qu'administrateur délégué et CEO de Fluxys Belgium en 2021, sur proposition du Comité de nomination et de rémunération, ainsi que le montant total des rémunérations variables 2021 des membres de la Management Team BE de Fluxys Belgium, sur proposition de Pascal De Buck.

L'attribution de la rémunération liée aux performances s'effectue sur la base d'une évaluation des critères suivants :

Pour l'administrateur délégué et CEO

Rémunération variable à court terme		
Cycle	Par an	
Lien performance et paiement	Niveau de performance	Paiement
Prime minimale	80 % ou moins	Pas de % minimum, en fonction des circonstances
Prime sur objectif	100 %	40 %
Prime maximale	120 % ou plus	70 %
Objectifs	Description	Pondération
D'entreprise	Objectifs d'entreprise principaux	50 %
Personnels	Individuels et transversaux	35 %
Style & values	Leadership et lien avec les valeurs de l'entreprise	15 %

Rémunération variable à long terme		
Cycle	Par 4 ans / Paiement possible tous les 2 ans	
Lien performance et paiement	Niveau de performance	Paiement
Prime maximale	100% ou plus	13%/an
Objectifs	Description	Pondération
D'entreprise	Objectifs d'entreprise à long terme principaux	100%

Le premier cycle se déroule exceptionnellement sur 3 ans, de 2021 à 2023, avec un premier paiement possible en 2023, pour les résultats de 2022-2023. Le CEO renonce à sa rémunération liée aux performances pour les objectifs à long terme pour l'année 2021.

Pour les membres de la Management Team BE

Rémunération variable à court terme		
Cycle	Par an	
Lien performance et paiement	Niveau de performance	Paiement
Prime minimale	80 % ou moins	Pas de % minimum, en fonction des circonstances
Prime sur objectif	100 %	30 %
Prime maximale	120 % ou plus	45 %
Objectifs	Description	Pondération
D'entreprise	Objectifs d'entreprise principaux	40 %
Personnels	Individuels et transversaux	30 %
Style & values	Leadership et lien avec les valeurs de l'entreprise	30 %

Rémunération variable à long terme		
Cycle	Par 4 ans / Paiement possible tous les 2 ans	
Lien performance et paiement	Niveau de performance	Paiement
Prime maximale	100% ou plus	7%/an
Objectifs	Description	Pondération
D'entreprise	Objectifs d'entreprise à long terme principaux	100%

Le premier cycle se déroule exceptionnellement sur 3 ans, de 2021 à 2023, avec un premier paiement en 2021, pour les résultats de 2021, et un second paiement possible en 2023, pour les résultats 2022-2023.

Pour 2021, les objectifs d'entreprise principaux peuvent être résumés comme suit :

- Prestations financières : Maîtriser les OPEX et atteindre les objectifs financiers de Fluxys Belgium ;
- Réaliser le plan d'investissement avec une attention spécifique à la transition énergétique ;
- Opérations sûres et fiables, continuité des flux gaziers et satisfaction des utilisateurs des installations ;
- Transition énergétique et croissance profitable et durable : pour devenir le transporteur des vecteurs énergétiques de demain.

Fluxys Belgium concrétise sa stratégie et son engagement en faveur du développement durable par des objectifs d'entreprise couvrant les domaines Planet, Prosperity et People, qui sont traduits annuellement en objectifs individuels. Par exemple, l'accent mis sur notre rôle dans la transition vers un avenir énergétique durable est un facteur essentiel dans le cadre de la rémunération variable, tout comme notre projet "Go4Net0" dont l'objectif est une entreprise sans émissions de gaz à effet de serre.

En outre, la durabilité, la sécurité, le bon voisinage et le bien-être de nos employés ont été inclus comme piliers clés dans les plans de rémunération à court et à long terme.

Les objectifs d'entreprise à court et à long terme, ainsi que les objectifs personnels respectifs, forment ensemble le cadre dans lequel les performances de l'administrateur délégué et CEO et des membres de la Management Team BE sont évaluées et dans lequel leur rémunération variable correspondante est attribuée.

Les objectifs d'entreprise ont été largement atteints en 2021, notamment dans les domaines de la performance financière et de la transition énergétique.

Pour l'administrateur délégué et CEO, les objectifs personnels ont été dépassés et les objectifs en matière de leadership et de promotion des valeurs de l'entreprise ont également été évalués positivement. La rémunération variable à court terme de l'administrateur délégué et CEO est principalement payée en espèces, le reste en assurance groupe et avec la possibilité de demander le paiement d'une partie de la prime en options OTC (over-the-counter). Le CEO renonce à sa rémunération liée aux performances pour les objectifs à long terme pour l'année 2021. Il en bénéficiera à partir de 2022, avec un premier paiement possible après 2 ans, en 2023. La rémunération des objectifs à long terme est versée en espèces.

Pour les membres de la Management Team BE, les objectifs individuels ont également été dépassés et les objectifs en matière de leadership et de promotion des valeurs de l'entreprise ont également été jugés positifs. La rémunération variable à court terme est entièrement versée en espèces, avec la possibilité de demander le paiement d'une partie de la prime en options OTC. Les objectifs à long terme ont été presque entièrement atteints par les membres de la Management Team BE, il y a exceptionnellement un paiement après un an. Le prochain versement est possible après deux ans, en 2023. La rémunération des objectifs à long terme est versée en espèces.

Rémunération octroyée à l'administrateur délégué et CEO et aux membres de la Management Team BE en 2021

Composantes	Administrateur délégué et CEO (individuel)	Membres de la Management Team BE (ensemble)
Rémunération de base	300.743,40	506.081,40
Rémunération variable	175.935,00	183.608,00
Rémunération variable à long terme*	N/A	30.871,00
Pension	113.984,51	251.347,17**
Autres composantes	19.148,28	50.438,46
Total	609.811,19	1.022.346,03
Rapport fixe/variable***	71%	78%
	29%	22%

* Exceptionnellement un versement après 1 an. Le CEO renonce à sa rémunération liée aux performances pour les objectifs à long terme pour l'année 2021.

** Y compris prime exceptionnelle pour 25 années de service pour un membre de la Management Team BE.

*** La prime exceptionnelle unique pour 25 années de service pour un membre de la Management Team BE n'est pas reprise pour le calcul de ce rapport fixe/variable.

S'agissant de la rémunération variable pour 2021, Fluxys Belgium applique la dérogation légale relative à l'échelonnement sur plusieurs années, car la rémunération variable « on target » de l'administrateur délégué et CEO et des membres de la Management Team BE n'est pas supérieure à 25 % de la rémunération annuelle totale.

Rémunération liée aux actions

L'administrateur délégué et CEO et les membres de la Management Team BE ne reçoivent ni actions, ni options sur actions de la société comme part de leur rémunération de base ou rémunération liée aux performances.

Indemnité de départ

La société n'a octroyé aucune indemnité de départ au cours de l'année de prestations.

Utilisation de droits de récupération

L'administrateur délégué et CEO, en cette qualité, et les membres de la Management Team BE ont le statut d'employé. Fluxys Belgium applique à leur égard la législation en matière de contrats de travail.

S'il devait s'avérer qu'une faute délibérée a donné lieu à des données financières incorrectes et à la rémunération variable établie sur cette base, il est tenu compte de la faute dans le processus d'évaluation de la personne concernée l'année au cours de laquelle celle-ci a été constatée.

La société n'a pas utilisé cette possibilité au cours de l'année de prestations.

Dérogations à la politique de rémunération

En 2021, il n'y a pas eu de dérogation à la politique de rémunération.

Évolution de la rémunération et des prestations de la société

Évolution annuelle	2017	2018	2019	2020	2021
Administrateurs non-exécutifs*					
Total	415.448	437.103	462.051	464.687	469.910
Président du comité de direction/Administrateur délégué et CEO					
Total	450.921	470.938	516.941	619.288	609.811
Membres du Comité de direction/de la Management Team BE*					
Total	869.451	915.034	893.778	977.242	1.022.346
Prestations de Fluxys Belgium groupe (comptes consolidés – en k€)					
Produit des activités ordinaires	510.528	503.246	530.995	560.590	573.191
EBITDA	283.163	278.382	297.337	313.623	318.905
EBIT	129.312	120.601	134.841	133.482	137.821
Résultat net	70.321	54.469	69.498	73.237	75.521
Rémunération moyenne des autres travailleurs (en équivalent temps-plein)					
Total**	83.417	88.498	88.689	89.292	91.112

* Le nombre de membres peut varier d'une année à l'autre.

** Total de la rubrique rémunération de tous les travailleurs, à savoir le personnel cadre et barémisé, en compris la population figée des travailleurs qui est encore rémunérée conformément aux conditions de travail dites « anciennes », en ligne avec les dispositions de la commission paritaire 326.

Cette rubrique « rémunération » comprend toutes les composantes brutes de la rémunération et notamment les salaires annuels fixes, mais également les composantes variables, en ce compris les rétributions pour les rôles de garde, le travail en pause, les heures supplémentaires, etc.

Les autres composantes de la rémunération (les contributions patronales dans l'assurance groupe, les assurances personnelles et le coût de certains avantages liés aux fonctions) ne sont pas reprises.

Le ratio entre la rémunération la plus haute parmi les membres du management (l'administrateur délégué et CEO) et la rémunération la plus basse, exprimée sur une base équivalent temps plein, parmi les salariés, s'élève à 1:15 pour 2021.

Droits de vote et pouvoirs spéciaux

L'Assemblée des actionnaires représente l'ensemble des actionnaires, quel que soit la classe de leurs actions. Ses décisions prises valablement à la majorité requise sont contraignantes pour tous les actionnaires, y compris les absents ou ceux qui ne sont pas d'accord.

Chaque action donne droit à une voix. Conformément à l'arrêté royal du 16 juin 1994, et conformément aux statuts qui traduisent ces dispositions, des droits particuliers sont attribués à la part spécifique de l'État belge dans la société Fluxys Belgium, outre les droits communs attachés à toutes les autres actions. Ces droits particuliers sont exercés par le ministre fédéral en charge de l'Énergie et peuvent être résumés comme suit :

- le droit de s'opposer à toute cession, toute affectation à titre de sûreté ou tout changement de la destination des actifs stratégiques de Fluxys Belgium dont la liste est reprise en annexe à l'arrêté royal précité du 16 juin 1994, si le ministre fédéral en charge de l'Énergie considère que cette opération porte atteinte aux intérêts nationaux dans le domaine de l'énergie ;
- le droit de nommer deux représentants du gouvernement fédéral ayant voix consultative au Conseil d'administration et au Comité d'avis stratégique de Fluxys Belgium ;
- le droit des représentants du gouvernement fédéral, dans un délai de quatre jours ouvrables, de prendre recours auprès du ministre fédéral en charge de l'Énergie sur la base de critères objectifs, non discriminatoires et transparents, tels que définis dans l'arrêté royal du 5 décembre 2000, contre toute décision du Conseil d'administration ou avis du Comité d'avis stratégique de Fluxys Belgium (en ce compris le plan d'investissement et d'activités ainsi que le budget y afférent) qu'ils estiment contraire aux lignes directrices de la politique énergétique du pays, en ce compris les objectifs du gouvernement relatifs à l'approvisionnement énergétique du pays. Le recours est suspensif. Si le ministre fédéral en charge de l'Énergie n'a pas annulé la décision concernée dans un délai de huit jours ouvrables après ce recours, celle-ci devient définitive ;
- un droit de vote spécial en cas de blocage au sein de l'Assemblée générale concernant une question touchant aux objectifs de la politique énergétique fédérale.

Les droits particuliers attachés à la part spécifique de l'État belge sont énoncés aux articles 5, 10, 12 et 18 des statuts de Fluxys Belgium. Ces droits restent attachés à la part spécifique aussi longtemps que celle-ci est la propriété de l'État et que les articles 3 à 5 de l'arrêté royal du 16 juin 1994 instituant au profit de l'État une part spécifique de Fluxys Belgium ou les dispositions qui s'y substitueraient sont en vigueur.

Outre ces droits particuliers légaux, la 'part spécifique' confère également à son détenteur le droit de recevoir une part cent fois supérieure à celle attachée à chaque action de classe B et de classe D de toute distribution de dividende et de toute autre distribution quelconque effectuée par la société au profit de ses actionnaires.

Limitations légales ou statutaires en cas de transfert de titres

Les transferts de titres suivants sont libres :

- les cessions d'actions, de droits de souscription et de droits détachables ou autonomes permettant d'acquérir des actions (ci-après globalement dénommées 'les titres') entre un actionnaire et des sociétés qui lui sont liées au sens du Code des sociétés et des associations ;
- toutes les cessions d'actions de classe D.

Dans tous les autres cas, l'actionnaire qui envisage de céder des titres, de quelque façon que ce soit, à un autre actionnaire ou à un tiers, donnera à l'ensemble des autres actionnaires, à l'exception de ceux de classe D et de l' 'action spécifique', la possibilité d'acquérir par priorité au prorata de leur participation, les titres dont la cession est envisagée selon les modalités ci-après définies.

L'actionnaire qui envisage la cession sera tenu de notifier à la société, par écrit avec avis de réception, le nombre de titres qu'il propose de céder, le nom du ou des cessionnaire(s) de bonne foi pressenti(s), ainsi que le prix irrévocablement offert par ceux-ci et l'offre aux actionnaires d'acquérir par préférence ces titres aux mêmes conditions. Le Conseil d'administration informe les autres actionnaires de cette offre dans les quinze jours par la même voie. Chacun des actionnaires disposera d'un délai de soixante jours à compter de la réception de l'écrit visé ci-dessus pour notifier à l'actionnaire cédant et à la société, par écrit avec avis de réception, s'il se porte ou non acquéreur et, dans l'affirmative, le nombre de titres dont il désire faire l'acquisition.

En cas de demande excédant le nombre de titres offerts, il sera procédé par le Conseil d'administration à une répartition des titres entre les demandeurs, au prorata des titres que ceux-ci détiennent et dans la limite de leur demande.

Si à l'expiration du délai de soixante jours, aucun actionnaire n'a notifié sa décision d'acheter les titres offerts ou si le nombre de titres demandés par les actionnaires est inférieur à celui des titres offerts, l'actionnaire qui aura notifié son projet de cession conformément aux dispositions du présent article pourra réaliser la cession projetée avec le tiers indiqué dans sa notification et aux conditions indiquées dans celle-ci.

Transactions et autres relations contractuelles

Les administrateurs et membres de la Management Team BE doivent veiller au respect des obligations légales et déontologiques qui leur incombent, notamment en matière de conflits d'intérêts des administrateurs, en particulier au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

La Charte de gouvernement d'entreprise prévoit une procédure pour les transactions ou autres relations contractuelles entre les administrateurs ou les membres de la Management Team BE et la société ou ses filiales qui n'entreraient pas dans le champ d'application de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

Cette procédure est la suivante :

- L'administrateur ou le membre de la Management Team BE doit être attentif au respect des obligations légales et déontologiques qui lui incombent. Il organise ses affaires privées et professionnelles de manière à éviter dans la mesure du possible de se placer dans des situations où il se trouverait en conflit d'intérêts personnel avec la société ou ses filiales ;
- En cas de doute dans l'esprit de l'administrateur sur l'existence d'un conflit d'intérêts personnel, il doit en informer le président du Comité de gouvernement d'entreprise. En cas de doute, les membres de la Management Team BE doivent en informer l'administrateur délégué ;
- En cas de conflit d'intérêts personnel, l'administrateur concerné prend l'initiative de se retirer de la partie de la séance du Conseil d'administration au cours de laquelle cette matière est évoquée et il ne prend pas part au vote, y compris par procuration. Son abstention doit être motivée conformément au Code des sociétés et des associations ;
- S'il est conclu à l'existence d'un conflit d'intérêts, l'objet et les conditions de la transaction ou d'une autre relation contractuelle seront communiqués pour information par le président au Conseil d'administration, lequel devra les approuver (ou les renvoyer pour approbation au Conseil d'administration de la filiale concernée) si le montant de l'opération ou des opérations cumulées sur une période de trois mois est supérieur à 25 000 EUR ;
- Tout membre de la Management Team BE qui a, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant de cette dernière, doit le communiquer aux autres membres de la Management Team BE avant la délibération de cette dernière. Le membre concerné ne pourra pas participer aux délibérations de la Management Team BE concernant cette décision ou cette opération, ni prendre part au vote.

Le Conseil d'administration n'a pas dû avoir recours à cette procédure au cours de l'exercice 2021.

Émission ou rachat de parts

Les statuts de Fluxys Belgium autorisent l'Assemblée générale à faire l'acquisition de ses propres actions conformément aux dispositions légales. Aucune décision en ce sens n'a été prise par l'Assemblée générale en 2021. Toutefois, lorsque la société acquiert ses propres actions en vue de les distribuer à son personnel, la décision de l'Assemblée générale n'est pas requise.

En cas d'augmentation du capital, les actions à souscrire en espèces seront offertes de préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. Toutefois, dans l'intérêt de la société, l'Assemblée générale peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle dans le respect des prescriptions légales en la matière.

Commissaire

L'Assemblée générale ordinaire s'est prononcée sur les émoluments annuels de la SRL EY, Réviseurs d'entreprises.

Pour son mandat auprès du groupe Fluxys Belgium, EY a perçu en 2021 des émoluments à hauteur de 169 982 €.

Les émoluments se décomposent comme suit :

- Missions d'audit en tant que commissaire auprès du groupe : 134.860 € ;
- Missions d'audit en tant que commissaire auprès des filiales étrangères du groupe : 17.622 €.
- Des services supplémentaires ont été fournis par le commissaire au cours de l'année pour un total de 17.500 €.

Le mandat du commissaire, Ernst & Young Réviseurs d'entreprise SRL, ayant son siège social à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, inscrite au RPM sous le numéro 0446.334.711, représentée par :

- Marnix Van Dooren & C° SRL, représentée par son représentant permanent Marnix Van Dooren ; et par
- Wim Van Gasse SRL, représentée par son représentant permanent Wim Van Gasse,

vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022.

Sur la base de l'avis du Comité d'audit et de risques, le Conseil d'administration a recommandé à l'Assemblée générale ordinaire de renouveler le mandat du commissaire, exercé par Ernst & Young Réviseurs d'entreprise SRL, pour une nouvelle période de trois ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025, et pour une rémunération indexée de 118.779 €/an.

Sociétés-filiales

Le Conseil d'administration suit au minimum deux fois par an l'évolution des activités des filiales Flux Re et Fluxys LNG à l'occasion de l'examen des comptes consolidés (semestriels et annuels). Le Conseil d'administration est également informé régulièrement et ponctuellement de tout événement ou développement important au sein de ces filiales.

Publications des participations importantes

En vertu de l'article 74 § 8 de la loi du 1^{er} avril 2007, la notification périodique a été transmise le 13 décembre 2017. À la date de notification, Fluxys détenait 63 237 240 titres avec droit de vote dans Fluxys Belgium. Publigaz ne détenait pas de titres avec droit de vote dans Fluxys Belgium. Publigaz a confirmé à l'époque qu'elle n'avait pas acquis ou cédé de titres avec droit de vote dans Fluxys Belgium. Aucune cession de titres avec droit de vote n'a été réalisée en 2021.

Questions relatives à des données financières ou comptables

Filip De Boeck

+32 2 282 79 89 – filip.deboeck@fluxys.com

Contact presse

Laurent Remy

+32 2 282 74 50 – laurent.remy@fluxys.com

Création et réalisation

www.chriscom.eu

Photographie

David Samyn, Will Anderson (Badger Productions), Johan Van Droogenbroeck, Wim Robberechts, Dries Van den Brande, Dunkerque LNG – HappyDay, DNV Spadeadam test facility, Titan LNG, Philip Vanoutrive

Fluxys Belgium

Avenue des Arts 31 – 1040 Bruxelles

+32 2 282 72 11 – www.fluxys.com/belgium

TVA BE 0402.954.628 – RPM Bruxelles

D/2022/9484/2

Éditeur responsable

Erik Vennekens

Avenue des Arts 31 – 1040 Bruxelles

Ce rapport financier annuel est également disponible en néerlandais et en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, contactez le département Communication : communication@fluxys.com



<https://be.linkedin.com/company/fluxys>



@FluxysBelgiumFR



shaping together
a bright energy
future